

**2022 DASCO 135** - Subventions d'investissement (34 517 euros) à 5 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges édition 2021/2022.

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le budget participatif des collèges est un dispositif initié en 2016 dont l'objectif est de contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté à travers l'expérience du débat démocratique et du vote. Ainsi, un catalogue de propositions de 15 projets répartis en 5 thématiques a été adressé à l'ensemble des collèges parisiens fin 2021.

Sur la base de ce catalogue, les élèves ont choisi collectivement un projet pour leur établissement.

La présente délibération est destinée à mettre en œuvre les conditions de réalisation des projets choisis en accordant des subventions aux 5 collèges qui ont d'ores et déjà produit un dossier complet.

Les collèges concernés sont :

- Au titre de la thématique « Agir pour le climat »,
  - o Le collège Gustave Flaubert, projet « Jardin potager » pour un montant de 4.944 euros
  - o Le collège Molière, projet « Devenir ambassadeur du climat » pour un montant de 2.875 euros
  
- Au titre de la thématique « Ouverture des collèges aux quartiers »,
  - o Le collège Paul Bert, projet « Une fresque pour mon collège » pour un montant de 4.870 euros
  
- Au titre de la thématique « Vivre ensemble »,
  - o Le collège Georges Clémenceau, projet « Espace détente » pour un montant de 9.831 euros
  
- Au titre de la thématique « Vers les jeux olympiques et paralympiques »,
  - o Le collège Françoise Seligmann, projet « Jeux sportifs » pour un montant de 11.997 euros

La mise en œuvre de ces projets nécessite le versement d'une subvention d'équipement à ces établissements afin de les réaliser dans les meilleurs délais. Les établissements rendront compte de l'utilisation du budget alloué en fournissant une copie des factures à l'issue de la réalisation des projets.

Dans le cadre de la présente délibération, il vous est donc proposé d'accorder à ces collèges une subvention d'équipement pour un montant total de 34 517 € au titre du budget participatif des collèges édition 2021/2022.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris